

ATTENTION ! Evolution des règles de certificats médicaux pour les adultes et vétérans

L'accession à la catégorie Vétérán ou tout changement de catégorie Vétérán (tous les 5 ans) implique la présentation d'un nouveau certificat médical daté de moins d'un an

Vous pouvez répondre à cet auto-questionnaire :

- Si vous êtes majeur de moins de 40 ans et n'évoluez pas en catégorie Vétérán ;
- Si vous évoluez en catégorie Vétérán, avez présenté un certificat médical lors de votre accession ou votre dernier changement de catégorie Vétérán et avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

Il n'est pas à remettre au club



N° 25-10-1

Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire :

- Si vous êtes majeur de moins de 40 ans et n'évoluez pas en catégorie Vétérán ;
 - Si vous évoluez en catégorie Vétérán, avez présenté un certificat médical lors de votre accession ou votre dernier changement de catégorie Vétérán et avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".
- L'accession à la catégorie Vétérán, ou tout changement de catégorie Vétérán implique la présentation d'un nouveau certificat médical daté de moins d'un an

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		Oui	Non
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	☐	☐
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon (adultes) sur le RECTO de la feuille d'inscription de Ploemeur 56 TT, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.